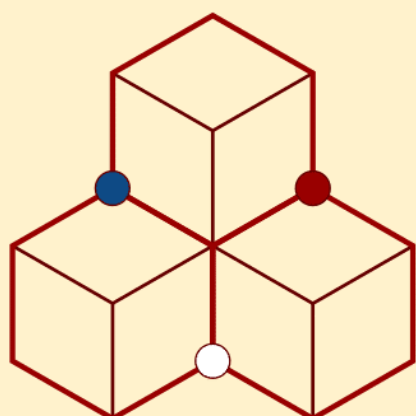




THUCY

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONFIDENTIEL -V2

@LEX AVOCATS

Préambule	3
Définitions	3
Article 1. Objet	5
Article 2. Champ d'application – Durée – Modification	5
2.1. Champ d'application	5
2.2. Durée	5
2.3. Modifications	6
Article 3. Présentation du Service	6
3.1 Dashboard	6
Dashboard Manager	6
Dashboard Revendeur	6
3.2 Fonctionnalités clés	6
Hôtes exposés	7
Zone DNS	7
Détection de fuites de données	7
3.3 Fréquence des scans et de l'actualisation du Dashboard	8
3.4 Assistance	8
3.5 Options de notifications	8
Article 4. Modalités de souscription	9
Soit en direct	9
Soit par un Revendeur	9
Article 5. Conditions financières	10
5.1 Présentation des formules et abonnements	10
5.2 Modalités de paiement	10
5.3 Modalités de facturation	10
5.4 Renouvellement	11
Article 6. Obligations du Client	11
6.1 Obligation de collaboration	11
6.2 Utilisation licite du Service	11
6.3 Protection des identifiants et accès au Dashboard	11
6.4 Confidentialité des informations reçues	12
Article 7. Obligations du Prestataire	13
7.1 Obligations du Prestataire	13
7.2 Responsabilité	13
7.3 Disponibilité du Service	14
7.4 Maintenance	15
7.5 Force majeure	15
7.6 Résolution	16
Article 8. Mise à jour des fonctionnalités et améliorations du Service	17
8.1 Possibilité de mise à jour	17

8.2 Acceptation des mises à jour nécessaires	17
8.3 Évolution des conditions tarifaires	17
Article 9. Propriété intellectuelle	18
9.1 Propriété du logiciel et des droits associés	18
9.2 Restrictions d'utilisation et de reproduction	18
Article 10. Données	18
10.1 Propriété sur les Données	18
10.2 Accès aux Données	19
10.3 Accessibilité et sécurité des données, données personnelles et données sensibles	19
Article 11. Protection des données personnelles	20
Article 12. Confidentialité	21
Article 13. Résiliation	22
13.1 Résiliation anticipée	22
13.2 Effets de la résiliation	22
Article 14. Assurance	23
Article 15. Droit du travail	23
Article 16. Litiges et droit applicable	23
16.1 Règlement des litiges	23
16.2 Droit applicable	23

Préambule

La société THUCY est spécialisée dans la fourniture de solutions informatiques accessibles à distance, par le réseau « Internet », dites solutions en SaaS, en particulier dans le domaine de la cybersécurité, et de Services associés.

Le Client souhaite recourir à une solution informatique externe en vue d'améliorer sa sécurité informatique et de veiller à la protection de ses données et actifs.

La société THUCY a développé une solution nommée « Datashield ». Cette solution s'adresse aux professionnels. Elle permet de procéder à une surveillance des actifs de l'entreprise (domaine DNS, machines identifiées par leur IP, ...)

Définitions

« *SaaS* » Software as a Service, qui consiste à mettre à disposition des applicatifs.

« *Applicatifs* » désignent l'ensemble des programmes et solutions logicielles mis à disposition du Client en mode SaaS dans le cadre des Services.

« *Service* », désigne l'ensemble des Services tels que plus amplement décrits par les présentes et les conditions particulières du devis, que le prestataire s'engage à fournir au Client en exécution du contrat.

« *Client* » désigne l'entreprise ayant souscrit à une prestation de THUCY.

« *Utilisateur* » désigne toute personne habilitée par le Client à se connecter aux Applicatifs et bénéficier des Services conformément aux stipulations du contrat. Il possède un identifiant associé à un mot de passe et un secret OTP. Il y a 3 types d'utilisateurs, le manager, le revendeur, l'administrateur.

« *Administrateur* », cet utilisateur a des autorisations supplémentaires, il peut visualiser et agir sur toutes les données de toutes les entreprises enregistrées sur Datashield. Il fait partie de l'équipe de THUCY, et n'intervient que lorsque c'est nécessaire.

« *Manager* » est l'utilisateur qui a accès au Dashboard et qui a l'autorité de l'entreprise pour agir. Il est salarié de l'entreprise.

« *Revendeur* » cet utilisateur ne gère pas de système informatique pour le compte d'une entreprise mais il revend la solution de Datashield auprès d'entreprises.

« *Assistance* » désigne l'accompagnement et l'aide qu'offre les équipes de THUCY à ses Clients.

« *Maintenance* » désigne le maintien ou le perfectionnement du Progiciel afin que celui-ci soit en mesure d'assurer un Service déterminé.

« *Devis* » désigne tout Devis édité par THUCY et dûment signé par le Client.

« *Information confidentielle* » désigne toutes les informations divulguées par une partie à l'autre partie, de quelque manière que ce soit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui devrait raisonnablement l'être étant donnée leurs natures et les circonstances de divulgation. Il s'agit notamment des informations liées aux activités, aux affaires, aux produits, aux développements, aux secrets commerciaux, au savoir-faire, au personnel, aux Clients et aux fournisseurs de l'une ou de l'autre des Parties.

« *Données* » désigne l'ensemble des informations et données du Client, y inclus toutes Données Personnelles, saisies, entrées ou téléchargées, automatiquement ou par l'Utilisateur, dans les Applicatifs, ou traitées, modifiées ou générées par ou via les Applicatifs. Les données sont des Informations Confidentielles et demeurent la propriété du Client.

« *Données personnelles* » désigne les données qui permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

« *Législation relative à la protection des données* », désigne toutes lois et tous règlements en matière de protection des données personnelles et applicables à l'une ou l'autre des Parties dans le cadre des présentes et notamment, le Règlement général européen sur la protection des données 2016/679 (RGPD), ainsi que les législations nationales prises en application du RGPD, dont la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée.

« *Identifiant* » désigne le terme spécifique par lequel chacun des Utilisateurs s'identifiera pour se connecter aux Services. L'identifiant sera toujours accompagné d'un mot de passe propre à l'Utilisateur.

« *Adresse IP* » Une adresse IP est une étiquette numérique unique assignée à chaque appareil connecté à un réseau informatique, permettant son identification et sa communication avec d'autres appareils via le protocole Internet.

« *DNS* » Le Domain Name System est un système qui traduit les noms de domaine compréhensibles par les humains en adresses IP utilisées par les ordinateurs pour communiquer sur Internet, facilitant ainsi l'accès aux sites web et aux services en ligne.

« *Enregistrement DNS* » Un enregistrement DNS est une entrée dans la base de données du système de noms de domaine (DNS), associant des informations spécifiques à un nom de domaine donné, comme des adresses IP, des serveurs de messagerie, des alias, etc.

« *Base de données, Leaks* » désigne une base de données qui ont été divulguées ou rendues publiques sans autorisation, généralement issues de violations de données, de piratages informatiques ou d'erreurs de configuration, pouvant contenir des informations personnelles, financières ou sensibles.

Article 1. Objet

L'objet des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) est de définir les termes et conditions dans lesquels THUCY fournit ses services de monitoring de sécurité en mode SaaS au Client.

Article 2. Champ d'application – Durée – Modification

2.1. Champ d'application

Sauf accord exprès des Parties, toutes les prestations de Services sont soumises de plein droit et sans réserve aux présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes les conditions générales ou les conditions particulières d'achat du Client.

La relation contractuelle entre THUCY et le Client est régie par les documents suivants, classés par ordre de priorité décroissant :

1. Les présentes Conditions Générales de Vente.
2. Le devis et ses conditions particulières.
3. Tout autre document convenu entre les parties.

En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.

En tout état de cause, la version des CGV opposable au Client est celle acceptée par celui-ci au moment de la validation de sa commande.

Les CGV sont transmises avec le devis. Le Client peut accéder aux conditions générales archivées en faisant la demande *par mail* : contact@thucy.fr

2.2. Durée

Les présentes CGV entrent en vigueur à la date de signature du devis par le Client et sont valables pour la durée de l'abonnement choisi. L'abonnement est reconduit tacitement sauf dénonciation par l'une des parties selon les modalités définies à l'article 13.

Cependant, certaines de ces dispositions ont une durée de vie supérieure. Cette exception est précisée dans les dispositions concernées.

Les Conditions Générales de Vente ont été portées à la connaissance du Client dans le cadre de la phase de négociation contractuelle.

2.3. Modifications

THUCY peut à tout moment modifier ses conditions sans préavis, à condition :

- de ne pas affecter les commandes acceptées ou les contrats en cours d'exécution,
- de ne pas créer de déséquilibre significatif entre les parties.

Le Client reconnaît que, en cas de mise à jour ou modification des conditions générales, que toute nouvelle demande d'intervention entraînera l'application des nouvelles conditions mises à jour.

Article 3. Présentation du Service

3.1 Dashboard

Dashboard Manager

Le Service se matérialise sous la forme d'un tableau de bord accessible via une URL dédiée, ce qui signifie que le Client n'a pas besoin d'installer de logiciel spécifique sur ses machines. Cette accessibilité web permet une utilisation plus fluide et avec peu de contraintes. Ce Dashboard permet au Manager de superviser les actifs lui appartenant mis sous surveillance.

Le Dashboard présente la synthèse des informations qui sont remontées par Datashield :

- le nombre de CVEs concernant les actifs,
- le résumés des ports ouverts,
- le nombres de fuites de données liées aux actifs domaine racine,
- les anomalies sur les IP détectées mais non actives,
- la notification nécessitant une action du manager,
- la date de validité des résultats,
- des actualités en lien avec la cybersécurité.

Chaque cellule du Dashboard dispose d'un lien vers la page Datashield détaillant ces informations.

Dashboard Revendeur

Le Dashboard du Revendeur possède des fonctionnalités totalement différentes. N'étant pas Client et n'étant pas l'Utilisateur Manager, il n'est pas concerné par les présentes conditions.

3.2 Fonctionnalités clés

THUCY informe le Client que les fonctionnalités de ses services sont conçues et développées dans le but exclusif d'améliorer la cybersécurité des Clients et d'accroître leur vigilance face aux menaces provenant d'internet, notamment en matière de fuite de données ou de réputation en ligne.

Toute utilisation du Service par le Client à des fins illégales ou anti-concurrentielles est strictement interdite et contraire à l'esprit des fonctionnalités proposées.

En cas de non-respect de cette interdiction, THUCY se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat, sans préavis et sans indemnité, après notification écrite adressée au Client.

Actuellement, les fonctionnalités principales de Datashield sont :

Hôtes exposés

Datashield permet une surveillance en temps réel des adresses IP publiques détenues par le Client. Cela englobe l'identification des adresses actives, la traque des ports ouverts et la détection de vulnérabilités potentielles sur ces adresses.

Les scans de Datashield déterminent :

- la liste des ports ouverts (Open),
- le(s) service(s) exécuté(s) derrière ce port,
- la version du service,
- les vulnérabilités potentielles,
- la corrélation entre les ports ouverts entre le dernier scan et le scan précédent.

Le manager reçoit deux types d'alertes,

- à la détection d'un nouveau port ouvert (Open),
- à la détection d'une nouvelle vulnérabilité.

Zone DNS

Datashield permet également une surveillance des noms de domaine et sous-domaine appartenant au Client. Cette fonctionnalité s'étend à la recherche d'irrégularités potentielles et de menaces sur ces domaines.

Datashield fournit au Client un état des lieux concret et complet des enregistrements DNS.

Détection de fuites de données

Le Service permet d'accroître la sécurité des courriels rattachés au domaine racine du Client. Il surveille notamment les fuites potentielles de données, permettant ainsi d'avoir une vision objective du degré de confidentialité des informations.

Le Client fournit les noms domaines de courriels lui appartenant qu'ils souhaitent placer sous surveillance.

Un scan sur des bases de données de leaks, utilisant comme variable les noms de domaines, permet d'identifier les adresses de courriels ayant fuitées sur internet.

Une alerte avec l'adresse e-mail vulnérable est envoyée au Manager.

Sur le Dashboard de Datashield, trois éléments sont visibles par le Manager :

- l'adresse e-mail concernée,
- le type de données impactées mais la donnée en elle-même ne peut être visible,
- la date de publication de la base de données contenant la fuite.

3.3 Fréquence des scans et de l'actualisation du Dashboard

Les données disponibles sur le Dashboard sont mises à jour tous les jours pour garantir que le Client dispose des informations les plus récentes pour sa prise de décision.

Les scans sont effectués toutes les nuits.

3.4 Assistance

Le Dashboard est conçu de manière intuitive pour que le Manageur puisse être en totale autonomie lors de sa navigation sur ce dernier.

En cas de besoin, une assistance des équipes de THUCY est possible. Pour ce faire, le Manager qui souhaite bénéficier d'une assistance peut en faire la demande à l'aide du formulaire de contact.

3.5 Options de notifications

La société accorde une grande importance à la réactivité et à la proactivité en matière de sécurité et de surveillance. À cette fin, plusieurs options de notifications sont disponibles en cas de détection d'informations préoccupantes. Ces notifications sont conçues pour tenir le Client informé en temps réel des événements importants. Voici un aperçu des options disponibles :

- Notifications par courriel : le Manager a la possibilité de recevoir des notifications par courriel dès qu'une activité ou une information préoccupante est détectée. Ces notifications contiennent des détails essentiels et permettent de prendre des mesures immédiates.
- Tableau de bord : enfin, toutes les informations importantes sont également accessibles en temps réel sur le tableau de bord, où les Managers peuvent consulter les alertes et les rapports à tout moment.

La société s'engage à fournir des informations de manière proactive, permettant ainsi au Manager de réagir rapidement aux menaces potentielles. Les préférences de notifications peuvent être personnalisées en fonction de la stratégie de gestion des risques et de sécurité de chaque Client.

Article 4. Modalités de souscription

Soit en direct

Le Client peut contacter THUCY par voie électronique, par téléphone ou par tout autre moyen.

Une fois ce contact établi, un premier rendez-vous est organisé pour mieux comprendre les attentes du Client. Pour garantir un haut niveau de confidentialité, la souscription en ligne est impossible.

À l'issue de ce rendez-vous, THUCY élabore une proposition de service. Dès qu'elle acceptée, le processus de création de compte et de génération des identifiants d'accès est initié.

Un administrateur de THUCY procède alors aux vérifications des informations du Client, notamment pour s'assurer que les actifs placés sous surveillance sont la pleine propriété du Client.

Cette vérification des actifs est effectuée pour répondre aux exigences éthiques que s'est fixée THUCY. Le Client s'engage à confier à THUCY uniquement des actifs numériques dont il est le propriétaire et garantit THUCY contre toute action de tiers revendiquant la propriété des actifs surveillés.

Une fois la validation effectuée, l'administrateur crée un compte manager et transmet les informations d'accès par courriel à l'adresse définie par le Client. En cas de non-réception du courriel, l'administrateur effectue un second envoi ou génère un nouveau mot de passe temporaire pour débloquer la situation.

Soit par un Revendeur

Le Revendeur crée une "entreprise" dans l'espace devis. Après avoir renseigné les informations de l'entreprise, les besoins et le choix des formules, il génère une ébauche de devis.

L'administrateur procède à la validation de l'entreprise comme pour une souscription directe.

Une fois la validation effectuée, le revendeur transmet sur son espace les accès Managers et actifs désignés par le Client, et un administrateur gère la conclusion du contrat.

A partir de ce moment, THUCY a une relation directe avec le Client pour la réalisation et la facturation des services.

Article 5. Conditions financières

5.1 Présentation des formules et abonnements

La Société propose plusieurs formules d'abonnement pour l'accès au Service. Le Client a la possibilité de choisir parmi les options suivantes, en fonction de ses besoins :

- **Formule Bronze - 100€ HT/mois** : Cette formule offre la possibilité de surveiller jusqu'à 4 actifs au choix parmi les catégories suivantes : adresses IP publiques et noms de domaine.
- **Formule Silver – 150€ HT/mois** : elle permet de surveiller jusqu'à 8 actifs au choix parmi les catégories suivantes : adresses IP publiques et noms de domaine.
- **Formule Gold – 250€ HT/mois** : offre une surveillance étendue avec la possibilité de surveiller jusqu'à 20 actifs au choix parmi les catégories suivantes : adresses IP publiques et noms de domaine.

Gold+ : Pour les détenteurs de la Formule Gold des actifs supplémentaires peuvent être ajoutés pour 10 € HT /mois par actif.

Le Client a la possibilité de faire évoluer son offre en fonction des nouveaux abonnements ou de l'évolution de ses besoins.

Le prix de ces abonnements peut évoluer, notamment avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités par le biais de mises à jour. Le Client a la possibilité de refuser la mise à jour et de conserver son tarif initial (cf. article 8 Mise à jour des fonctionnalités et du Service).

5.2 Modalités de paiement

Le paiement des abonnements s'effectue tous les 30 jours, conformément au tarif défini dans le devis initial.

Idéalement, les paiements sont effectués par mandat SEPA, offrant ainsi une solution de paiement efficace et fiable. Cette méthode évite les délais potentiels associés aux virements bancaires.

5.3 Modalités de facturation

La facturation est établie mensuellement, ce qui correspond à la périodicité des paiements. Le Client recevra une facture détaillée récapitulant les Services souscrits, les tarifs en vigueur, ainsi que la date d'échéance du paiement.

5.4 Renouvellement

L'engagement initial pour les abonnements est de 12 mois minimum, avec tacite reconduction. Son point de départ correspond à la date de signature du Devis.

Cela signifie que à l'issue de l'engagement initial, l'abonnement est automatiquement reconduit pour une période de 12 mois supplémentaire à moins que le Client ne demande explicitement sa résiliation conformément aux modalités de l'article 13.

Attention, un changement d'offre par le Client fait repartir le délai d'engagement, la nouvelle date anniversaire sera celle de la signature du nouveau Devis.

Article 6. Obligations du Client

6.1 Obligation de collaboration

Le Client s'engage à collaborer avec THUCY et à fournir ou garantir l'accès à toute information ou éléments dont la société pourrait raisonnablement avoir besoin afin de remplir ses obligations au titre de la prestation.

6.2 Utilisation licite du Service

En souscrivant au Service fourni par THUCY, le Client doit utiliser le service conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Client reconnaît et accepte qu'il soit strictement interdit d'utiliser le Service fourni par THUCY à des fins illégales, frauduleuses, trompeuses ou nuisibles à autrui.

Toute violation de ces dispositions pourra entraîner la résiliation immédiate du compte du Client.

Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de toute utilisation du Service, de tout contenu diffusé ou partagé, ainsi que des actions entreprises à travers le Service.

6.3 Protection des identifiants et accès au Dashboard

Le Client est responsable du Dashboard fourni par THUCY.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité des identifiants et à ne pas les divulguer à des tiers.

Le Client est seul responsable de toutes les activités réalisées via son compte. En cas de suspicion d'utilisation non autorisée de ses identifiants, le Client s'engage à en informer immédiatement THUCY afin de prendre les mesures appropriées pour protéger son compte.

Afin de prévenir tout accès non autorisé au Dashboard, le Client est invité à respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Créer des identifiants de connexion robustes

Le Client est encouragé à utiliser des mots de passe complexes, comprenant des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux. Il est fortement déconseillé d'utiliser des mots de passe évidents ou facilement devinables.

- Ne pas partager ses identifiants

Le Client s'engage à ne pas partager ses identifiants de connexion avec des tiers ou à les stocker de manière non sécurisée, notamment par écrit ou sur des dispositifs non protégés.

- Utilisation d'un accès sécurisé

Le Client doit s'assurer d'accéder au Dashboard à partir d'appareils et de réseaux sécurisés, et exclure l'utilisation des connexions publiques ou non fiables.

- Déconnexion après utilisation

Le Client est invité à se déconnecter du Dashboard après chaque utilisation.

- Mise à jour régulière des identifiants

Il est recommandé au Client de changer régulièrement les identifiants de connexion pour renforcer la sécurité du compte.

En cas de non-respect de ces consignes de sécurité, la Société décline toute responsabilité en cas d'accès non autorisé au Dashboard et se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, y compris la suspension temporaire ou la résiliation du compte du Client, afin de préserver la sécurité du Service.

6.4 Confidentialité des informations reçues

Le Client s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les informations reçues du Service fourni par la Société. Ces informations incluent, sans s'y limiter, les données collectées via le Service, les rapports d'analyse, les statistiques et tout autre contenu ou résultat généré par le Service.

Le Client prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité de ces informations et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers non autorisés.

Dans le cadre de l'utilisation du Service, il est possible que le Client découvre des informations sensibles ou potentiellement dangereuses, telles que des activités illicites, des menaces à la sécurité ou toute autre donnée requérant une action en vertu des lois et réglementations applicables.

Le Client reconnaît et accepte que, conformément à la législation en vigueur, il peut être tenu de signaler certaines informations sensibles découvertes via le Service à des autorités compétentes ou à des parties concernées, lorsque cela est requis par la loi ou pour protéger les droits et la sécurité d'autrui.

Cependant, en dehors de ces obligations légales de signalement, le Client doit respecter les dispositions de confidentialité et ne pas divulguer publiquement ou à des tiers les informations reçues du Service.

Article 7. Obligations du Prestataire

7.1 Obligations du Prestataire

La société THUCY s'engage à mettre les Applicatifs à la disposition du Client, et à fournir les Services au Client, en conformité avec les dispositions des présentes, du devis et des règles de l'art, dès la date de prise d'effet.

Le prestataire s'engage en sa qualité de professionnel des services informatiques :

- à informer, conseiller et mettre en garde le Client à propos de tout élément ou circonstances dont la société aurait connaissance et qui pourrait entraver le bon déroulement des services ;
- à fournir les Services dans le respect des niveaux de service et conformément à la documentation et aux mesures de sécurité décrites, et plus largement avec diligence, soin et conformément aux règles et bonnes pratiques en usage dans la profession ;
- à affecter en permanence à l'exécution de la prestation un personnel qualifié et compétent ;
- à avoir et maintenir pendant toute la durée de la prestation tous les permis, agréments, certifications et autorisations nécessaires pour exécuter ses obligations ;
- à ce que les Services soient conformes à la réglementation en vigueur qui leur est applicable pendant toute la durée de la prestation et à prendre, à ses frais et promptement toutes les mesures nécessaires pour les rendre conformes dans le cas où ils cesseraient de l'être en tout ou partie.

7.2 Responsabilité

La responsabilité de THUCY repose sur une obligation de moyens. Elle ne saurait se substituer aux fonctions d'autres intervenants, notamment à celles de l'hébergeur ou du fournisseur d'accès internet du Client.

La Prestation se déroule selon les modalités prévues par le Devis dont le Client reconnaît expressément avoir reçu un exemplaire et l'avoir accepté.

THUCY ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la prestation et de ses

suites. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste ne soit limitative, les pertes de gains ou de profits, pertes de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client, nonobstant le fait que la société THUCY aurait été avertie de l'éventualité de leur survenance.

La responsabilité de THUCY ne pourra en aucun cas être recherchée en cas :

- d'utilisation des Services d'une façon non prévue dans la documentation ou d'utilisation non expressément autorisée par les présentes ;
- de modification de tout ou partie des Applicatifs ou des informations accessibles via les Services non effectuée par la société THUCY ou par l'un des prestataires agréés par cette dernière ;
- d'utilisation de tout ou partie des Services alors que THUCY, suite à une difficulté ou quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- d'une utilisation dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par THUCY
- de survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence du Client, ou que celui-ci aurait pu éviter en faisant appel aux conseils de la société ;
- d'utilisation en lien avec les Services de programmes non fournis ou avalisés par la société et susceptible d'affecter les Services ou les Données du Client.

THUCY ne pourra en aucun cas prétendre à limiter sa responsabilité au titre

- du non-respect de ses obligations de confidentialité,
- du non-respect de ses obligations liées au traitement des Données Personnelles,
- du non-respect de ses obligation de sécurité.

La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation des présentes conditions générales.

7.3 Disponibilité du Service

THUCY s'engage à fournir un Service de qualité et à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour garantir une disponibilité optimale quotidienne de 24H/24 et cela 7 j/7. Cette disponibilité est soumise à des conditions normales d'exploitation et est sujette aux exceptions résultant de cas de force majeure et de maintenance.

THUCY s'engage à fournir tous les efforts nécessaires au maintien d'une infrastructure technique robuste et fiable pour soutenir le Service. Cela comprend la surveillance constante de ses systèmes pour détecter et résoudre rapidement tout problème éventuel afin de minimiser les interruptions de Service.

Le Client accepte et reconnaît que le Dashboard peut et sera, à certains moments, indisponible pour des raisons de maintenance régulière, de mise à niveau de Service ou d'autres défaillances mécaniques ou électroniques.

En effet, l'accès au Service peut être momentanément interrompu et ce, notamment, afin d'assurer la maintenance des serveurs du lieu d'hébergement de la solution. Dans cette

hypothèse, THUCY s'engage à respecter la procédure des opérations décrites dans l'article 7.4 « Maintenance » afin que le Client puisse être informé au mieux de l'interruption et qu'il prenne ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité.

En cas de faille de sécurité, constatée par THUCY, de nature à compromettre gravement la sécurité de la Solution et les données du Client, THUCY pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée de la Solution afin de remédier à la faille de sécurité dans les meilleurs délais. Dans cette hypothèse, le Client ne pourra réclamer aucune indemnité ni mettre en jeu la responsabilité de THUCY pour quelque motif que ce soit.

7.4 Maintenance

THUCY s'engage à maintenir le Service en bon état de fonctionnement tout au long de la période d'abonnement et à déployer tous les efforts raisonnables pour minimiser les interruptions du Service pendant les opérations de maintenance.

La Société se réserve le droit d'effectuer des opérations de maintenance planifiées pour améliorer la qualité du Service, garantir sa sécurité et sa performance, ou pour corriger d'éventuelles erreurs ou vulnérabilités. Le Client sera informé au moins 10 jours à l'avance de toute maintenance planifiée susceptible d'entraîner une interruption temporaire du Service.

En cas d'urgence nécessitant une maintenance immédiate, THUCY peut interrompre le Service sans préavis. Dans de tels cas, la Société s'efforcera de réduire au maximum la durée de l'indisponibilité du Service.

Le Client reconnaît que la maintenance du Service peut nécessiter des mises à jour. THUCY s'efforcera de mettre en place des mises à jour sans perturber de manière significative l'utilisation du Service par le Client.

La Société ne sera pas responsable des perturbations ou des dommages résultant de l'indisponibilité du Service due à une maintenance planifiée ou d'urgence.

7.5 Force majeure

Seront considérés comme cas de force majeure eu égard aux obligations de THUCY, les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne peut raisonnablement être tenue de prévoir, qui seraient de nature à retarder ou à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de ses engagements.

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil, la réalisation des Prestations pourra être suspendue dans de pareils cas. THUCY devra notifier à son Client l'existence dudit cas de force majeure, cette notification entraînant suspension des présentes pendant le délai mentionné au courrier de notifications, ne pouvant dépasser 6 mois.

Si, à l'issue de ce délai, le cas de force majeure persiste, les prestations seront résiliées.

7.6 Résolution

En cas de manquement grave d'une des Parties, une mise en demeure mentionnant le manquement et la présente cause résolutoire est envoyé à la partie responsable du manquement. Cette mise en demeure est envoyée en courrier recommandé avec avis de réception.

Si le manquement n'est pas réparé dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la mise en demeure, l'autre partie pourra prononcer de plein droit la résolution de la prestation, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

La résolution d'une prestation reste sans effet sur la poursuite des autres prestations faisant l'objet de Devis distincts.

Sans fournir une liste exhaustive, les causes de résolution peuvent notamment provenir d'impayés et d'abus de droit (pour THUCY) ou encore de la cession de l'entreprise THUCY à une entreprise se situant en dehors du territoire de l'Union Européenne.

En revanche, l'indisponibilité d'une ou de plusieurs fonctionnalités durant une durée raisonnable, n'entraîne pas la résolution du contrat sur demande du Client, mais un remboursement par THUCY.

En toute hypothèse, à la résolution du contrat pour quelque cause que ce soit :

- Tous les paiements effectués par le Client à la date de résolution resteront acquis à THUCY
- Le Client devra payer les prestations effectivement réalisées jusqu'à la date d'effet de la résolution effective.

A l'issue, toutes les informations confidentielles et leur reproduction, tous documents, matériels, outils ou autres transmis par l'une des Parties devront être restitués à la partie qui en est propriétaire immédiatement, à sa demande et à sa charge.

Le fait pour THUCY de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8. Mise à jour des fonctionnalités et améliorations du Service

8.1 Possibilité de mise à jour

THUCY se réserve le droit de mettre à jour le Service, d'y apporter des améliorations et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités afin d'enrichir l'expérience du Client. Ces mises à jour et améliorations peuvent être réalisées périodiquement, et La Société s'engage à fournir des informations claires et transparentes sur les changements apportés.

La Société s'efforcera de minimiser tout impact sur les abonnements en cours et les conditions tarifaires du Client. Les mises à jour viseront généralement à améliorer la qualité, la sécurité ou la performance du Service.

En cas de mises à jour ou d'améliorations importantes qui peuvent avoir un impact significatif sur l'utilisation du Service, le Client sera informé au préalable.

Le Client reconnaît que les mises à jour peuvent être nécessaires pour maintenir la compatibilité avec les normes technologiques actuelles et pour répondre aux évolutions du marché.

8.2 Acceptation des mises à jour nécessaires

Afin de garantir une expérience optimale et sécurisée, les mises à jour pouvant impacter l'utilisation du Service doivent impérativement être acceptées. La non-acceptation d'une mise à jour pourrait limiter l'accès à certaines fonctionnalités ou entraîner des incompatibilités avec les versions antérieures.

En cas de refus, THUCY ne pourra assurer la continuité du support technique ni garantir la sécurité des versions non mises à jour.

8.3 Évolution des conditions tarifaires

THUCY se réserve le droit d'ajuster les conditions tarifaires en fonction des améliorations apportées au Service. Toutefois, ces ajustements seront communiqués au Client 5 mois avant l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

La Société s'engage à maintenir des conditions tarifaires équitables et compétitives, en tenant compte de la valeur ajoutée par les nouvelles fonctionnalités et améliorations.

Le Client est encouragé à prendre connaissance des nouvelles conditions tarifaires lorsqu'il est informé de mises à jour importantes du Service.

Article 9. Propriété intellectuelle

9.1 Propriété du logiciel et des droits associés

La technologie utilisée pour fournir le Service reste la propriété exclusive de THUCY. Aucun transfert de propriété n'est effectué au profit du Client.

Le Client reconnaît expressément que cette technologie ainsi que tout ce qui s'y rattache est protégé par des droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques déposées, et les brevets, ainsi que par le droit commercial.

Le Client s'engage à respecter ces droits et à ne pas entreprendre d'actions qui pourraient les enfreindre.

La Société accorde au Client un droit d'utilisation non exclusif, non transférable, et révocable du Service aux seules fins de son utilisation conformément aux présentes Conditions Générales.

9.2 Restrictions d'utilisation et de reproduction

Le Client s'engage à ne pas copier, reproduire, distribuer, ou créer des œuvres dérivées à partir du logiciel sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

Le Client s'engage également à ne pas décompiler, désassembler, ou tenter de dériver le code source du logiciel. Toute utilisation du logiciel en dehors des termes des présentes Conditions Générales est strictement interdite.

Article 10. Données

10.1 Propriété sur les Données

Le Client est le seul titulaire des droits sur les Données traitées dans le cadre des Services.

THUCY s'engage à traiter les données du Client conformément à ses politiques de confidentialité et de protection des données. Cela inclut la protection des données contre tout accès non autorisé ou toute divulgation.

La Société n'utilisera pas les données du Client à des fins autres que celles spécifiées dans les présentes Conditions Générales.

À la fin de la relation contractuelle entre le Client et la Société, les données du Client seront restituées au Client ou détruites, conformément aux dispositions de l'article 12.

10.2 Accès aux Données

L'accès aux Données est réservé au seul Client ou tiers désignés par ce dernier.

Toutefois, pour les seuls besoins liés aux Services, THUCY pourra également y accéder. Cet accès ne pourra être que temporaire. THUCY devra veiller à ne pas endommager les Données et à ne plus permettre aucun accès à celles-ci dès que les raisons ayant justifié son intervention auront cessé.

THUCY s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art concernant le contrôle d'accès logique.

La société s'engage notamment à conserver la trace horodatée des actions réalisées dans son système d'information. A des fins de contrôle, d'audit et de preuves.

Le Client est informé et accepte que la société puisse accéder à ces données et les transmettre sur réquisition d'une autorité administrative ou judiciaire habilitée à accéder aux données. Sauf si ladite réquisition l'en empêche, la société veillera à informer le Client sans délai de l'existence, de la réquisition et des données qui ont été transmises.

10.3 Accessibilité et sécurité des données, données personnelles et données sensibles

Dans le cadre de la fourniture des Services, THUCY reconnaît être amenée à traiter des Données Personnelles aux noms et pour le compte du Client, la société agissant ainsi en qualité de sous-traitant au sens de la Législation relative à la protection des données, s'engage à traiter les Données Personnelles qui lui sont ainsi confiées conformément à la réglementation en vigueur.

Le Client reconnaît que les présentes décrivent les conditions dans lesquelles le Client peut accéder aux Services, lui permettant notamment, de créer, trier, modifier, traiter des données et utiliser lesdits Services, lesquels sont à même de répondre aux besoins du Client. La société ne sera en aucun cas responsable du non-respect par le Client de ses obligations légales ou conventionnelles au regard des Données personnelles et des données sensibles.

Le Client s'engage à prévenir le prestataire de l'utilisation et du traitement de données sensibles dans le cadre des services en précisant si ces données sensibles sont définies comme telles par la loi applicable aux activités du Client ou si elles sont déclarées sensibles par le Client en raison de leur importance.

Le Client s'engage également à informer la société des conséquences de la qualification de données sensibles et notamment des précautions particulières que la société devra mettre en œuvre dans le cadre des Services pour se conformer aux dispositions légales applicables ou pour répondre aux attentes raisonnables du Client.

THUCY ne saurait être déclarée responsable, ni supporter les conséquences d'un éventuel manquement dès lors qu'elle n'aura pas été informée des mesures, notamment techniques, à

mettre en œuvre dans le cadre des Services pour assurer un traitement adéquat des données sensibles.

Le Client devra de même informer la société de toutes les mesures techniques à mettre en œuvre afin d'assurer un traitement adéquat des Données personnelles qui pourront être traitées dans le cadre des Services.

Le Client est seul responsable de la création de la sélection, de la conception, de l'utilisation des Données par les Utilisateurs finaux dans le cadre des Services. Il est également seul responsable de la collecte et du traitement des données personnelles et des données sensibles par les Utilisateurs finaux.

Lorsque la législation à laquelle le Client est soumis impose de recueillir au préalable, l'autorisation des personnes dont les données personnelles sont traitées ou que ladite législation met à la charge de la personne appelée à traiter ces Données personnelles, un ensemble d'obligations, il incombe au seul Client et sous sa seule responsabilité, de se conformer aux dispositions législatives applicables et d'obtenir les éventuelles autorisations préalables.

Le Client reconnaît que THUCY n'a aucun contrôle sur le transfert des données via les réseaux de télécommunications utilisés par le Client pour accéder au service, et notamment le réseau Internet. Le Client reconnaît, accepte que la société ne puisse garantir la confidentialité des données lors du transfert de celle-ci sur lesdits réseaux.

En conséquence, la société ne pourra en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas notamment de détournement, de captation, de corruption des Données ou de tout autre événement susceptible d'affecter celle-ci survenant à l'occasion de leur transfert sur les réseaux de télécommunication. Dans le cadre de la présente clause, les termes de Données incluent les données sensibles et les données personnelles.

Article 11. Protection des données personnelles

Lors de l'utilisation du Service ou des demandes d'assistance effectuées par un Client, des informations par le biais de questionnaires, formulaires peuvent être recueillies auprès de ce dernier.

THUCY s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le Client à THUCY pour la bonne gestion de la Prestation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27/04/2016, THUCY, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités :

- la gestion et le suivi de la création de compte et de la relation avec les utilisateurs de manière générale ;
- la gestion et le suivi des commandes, paiements ainsi que du Service client / Service après-vente ;

- la gestion des comptes utilisateurs ;
- la gestion commerciale et marketing ;
- la mesure de la qualité et de la satisfaction ;
- la prospection commerciale et la personnalisation des offres.

Les bases légales de ces traitements sont l'exécution contractuelle et l'intérêt légitime.

Ces informations sont destinées à THUCY, ainsi qu'à d'éventuels sous-traitants pour les finalités susvisées ainsi qu'à ses partenaires contractuels et commerciaux à des fins de livraisons.

Le Client est informé sur chaque formulaire où s'opère une collecte de données à caractère personnel, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses par la présence d'un astérisque. À défaut de renseignement des informations ayant un caractère obligatoire, la demande ne pourrait pas être traitée ou pourrait être retardée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27/04/2016, le Client dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et de suppression de ses données qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Ces droits s'exercent :

- par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signée à l'adresse suivante,

THUCY
80 rue du Château DUBRESSON
84200 CARPENTRAS

- Contact@thucy.fr

Article 12. Confidentialité

L'obligation de confidentialité doit être entendue par les Parties comme l'interdiction absolue de communiquer toute information confidentielle sauf à les partager avec le personnel dont l'intervention est nécessaire pour la bonne exécution du contrat.

Chaque Partie se porte garante du respect de cette confidentialité par son personnel ou par tout tiers qui devrait connaître ces informations, au besoin par la conclusion d'un accord de confidentialité.

Les Parties s'engagent naturellement à :

- Traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles ;
- Ne pas utiliser les informations confidentielles pour un usage autre que celui de l'exécution de la Prestation;

- Éviter que les informations confidentielles soient copiées, reproduites, dupliquées, en partie ou en totalité ;
- Protéger les informations confidentielles par des mesures appropriées ;
- Maintenir les mentions relatives à la confidentialité figurant sur les différents documents communiqués ;
- Former leur personnel aux règles de sécurité et de confidentialité.

Les Parties s'engagent à respecter cette obligation de confidentialité pendant la durée de leurs relations contractuelles et jusqu'à 5 ans après. Toute violation des obligations prévues dans la présente clause constitue une faute lourde, qui sera sanctionnée par une pénalité de 70 000 euros.

Article 13. Résiliation

13.1 Résiliation anticipée

Le Client peut résilier l'abonnement avant la fin de la période initiale ou la période de renouvellement en notifiant sa décision à La Société par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis d'un mois avant la date d'expiration.

La Société peut résilier l'abonnement en cas de non-respect substantiel par le Client des termes des présentes Conditions Générales, 15 jours après avoir adressé une mise en demeure écrite au Client demeurant sans réponse.

En cas de résiliation anticipée par le Client, aucun remboursement des frais d'abonnement déjà réglés ne sera effectué.

13.2 Effets de la résiliation

À la résiliation de l'abonnement, quel qu'en soit le motif, le Client perd immédiatement l'accès au Service et à toutes les données qui y sont stockées.

Le Client est responsable de la sauvegarde de ses données avant la date de résiliation, car la Société ne garantit pas la récupération des données après la résiliation.

Les dispositions des articles 9 et 11 des présentes Conditions Générales resteront en vigueur après la résiliation.

Article 14. Assurance

Les Parties déclarent être assurées pour toutes les conséquences dommageables et les actes dont elles pourraient être tenues responsables dans le cadre des présentes auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France.

À ce titre, THUCY a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de Hiscox Assurance.

Article 15. Droit du travail

THUCY s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L. 8221-1 et L. 8221-5 du Code du travail, et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble des obligations définies dans le même code.

Article 16. Litiges et droit applicable

16.1 Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis à la loi française.

16.2 Droit applicable

Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales, qui n'a pas pu être résolu à l'amiable entre les Parties, relèvera de la compétence exclusive du TRIBUNAL DE COMMERCE d'Avignon.